Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20261019-DCM2026_1034-DE

COMMUNE D'AVRILLE-LES-PONCEAUX
Canton de Langeais
Arrondissement de Chinon

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** ***SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026***	
Date de la convocation : 15 octobre 2026 Date affichage : 15 octobre 2026	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1
L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.	**Présents :** Jean-Jack BORDEAU, Pascal COUSSEAU, Bérangère MIGNOTTE, Martine LEFORESTIER, Eric STOPIN, Gaëlle JACQUET, Grégory FOUQUET, Aurélie FOUQUET, Bérangère BEHOT et Kévin RABOTTEAU.
Secrétaire de séance : Kévin RABOTTEAU	**Absent(s) excusé(s)** : William PERRIN
	Absents représentés : William PERRIN par Bérangère BEHOT

3	***APPROBATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PACTE DE GOUVERNANCEENTRE LA CCTOVAL ET SES COMMUNES MEMBRES MANDATURE 2026-2032***	**DCM-2026-10/34**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le règlement intérieur de la CCTOVAL adopté par le Conseil communautaire du 29 septembre 2026 ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la CCTOVAL en date du 29 septembre 2026 transmettant le projet de renouvellement du pacte de gouvernance pour avis des communes membres ;

Vu le projet de Pacte de gouvernance entre la CCTOVAL et ses communes membres pour la mandature 2026-2032, annexé à la présente délibération ;

Considérant que l'article L. 5211-11-2 du CGCT prévoit la possibilité, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI ;

Considérant que ce pacte a pour objectif de mieux associer les Maires à la prise de décision, de garantir la solidarité et l'équité entre les communes, et de placer la proximité et la subsidiarité au cœur de l'organisation intercommunale ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20261019-DCM2026_1034-DE

Considérant que le Conseil communautaire de la CCTOVAL doit se prononcer sur l'adoption définitive de ce pacte lors de sa séance du 15 décembre 2026 ;

Considérant que les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai réglementaire de deux mois après la transmission du projet pour formuler un avis, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé défavorable ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les grands principes retenus pour fonder ce pacte de gouvernance, à savoir :

- Assurer la solidarité et l'équité entre les communes de la CCTOVAL ;
- Garantir l'association des communes à la prise de décision ;
- Conduire à un renforcement de l'esprit communautaire ;
- Placer la proximité et la subsidiarité au cœur de l'organisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de Pacte de gouvernance entre la CCTOVAL et ses communes membres pour la mandature 2026-2032, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la CCTOVAL afin que le pacte de gouvernance puisse être présenté au vote du Conseil communautaire du 15 décembre 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Jack BORDEAU

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le : 21/10/2026
Publié le : 21/10/2026

Signé électroniquement par : Jean Jack BORDEAU
Date de signature : 21/10/2026
Qualité : Avrille les Ponceaux - Maire